
TRAMELAN, LE 10 SEPTEMBRE 2025

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL - 29 SEPTEMBRE 2025 - MESSAGE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons prié votre bureau de convoquer une séance du Conseil général le

LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025 À 19H00 À L'AUDITORIUM DU CIP

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2025
4. Réponses aux interpellations
- I. Décisions**
5. Nouvelle conduite d'eau potable et pose d'un tube en attente pour l'électricité sous la voie des CJ dans le secteur Est de la halte du Chalet, demande d'un crédit d'engagement de CHF 171'500.-
6. Postulat de M. Jacques-Eric Favre et de M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulé « Pour une amélioration de la desserte en transports publics et une gestion du trafic autour de la piscine communale »
- II. Projets en cours du Conseil municipal**
7. Taxe de l'eau potable
8. Informations du Conseil municipal
- III. Divers**
9. Résolutions
10. Motions – postulats
11. Interpellations
12. Petites questions
13. Correspondance au Conseil général
14. Divers

Une verrée suivra la séance.

COMMENTAIRES

4. Réponses aux interpellations

« De la verdure au-delà des limites »

Déposée en séance du 30 juin 2025 par M. Sylvain Riard, PS

Membre du CM en charge : Mme Deborah Kläy pour les Domaines publics

Réponse du Conseil municipal :

La thématique de l'entretien des haies privées le long des rues réapparaît régulièrement sur le devant de la scène, et cela se comprend : la commune de Tramelan ambitionne de se reverdir et souhaite redonner à la nature une place centrale au sein de la localité (objectifs de l'Agenda 2040).

Cependant, ce sujet est étroitement lié à la sécurité routière. C'est pourquoi, depuis 2021, les domaines publics ont mis en place une procédure visant à assurer un suivi régulier de la situation (procédure annexée).

Dès la fin du mois de mai, le responsable de la voirie effectue un contrôle visuel des emplacements problématiques. Par la suite, un courrier est adressé aux propriétaires concernés qui n'ont pas encore réagi au communiqué annuel de la chancellerie sur cette thématique (envoyé début avril), soit environ 80 courriers par an en moyenne.

Malgré ces démarches, il arrive qu'une minorité de citoyen·ne·s tardent à réagir, pour diverses raisons : âge avancé, conditions météorologiques défavorables, décès récent, maison laissée à l'abandon, etc.

À noter que cet automne, un nouveau pôle « Espaces verts » sera créé au sein des TP, avec l'engagement d'un collaborateur formé comme paysagiste-horticulteur. Nous veillerons à le sensibiliser à cette question afin d'évaluer les possibilités d'amélioration du processus.

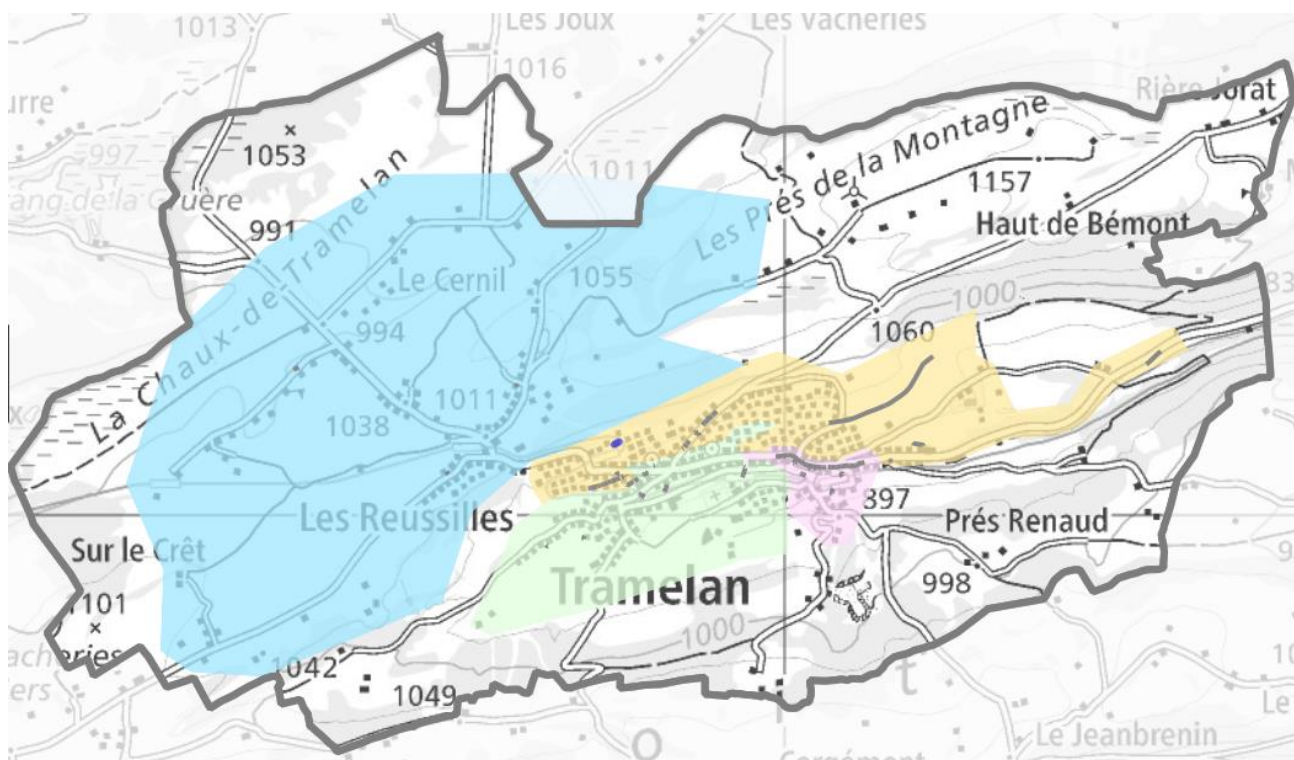
Par ailleurs, la commune étudiera l'intégration, dans ce dispositif, d'un mécanisme permettant, en cas de non-respect des obligations d'entretien, de faire exécuter les travaux de taille par les TP ou une entreprise externe, dont les frais seraient ensuite refacturés aux propriétaires concernés. Les frais administratifs liés aux différents courriers de rappels seront également refacturés.

Pour information, ce pôle « Espaces verts » a été créé afin de renforcer la gestion et le suivi de nos zones vertes. Il permettra également de bénéficier de l'expertise d'un professionnel qualifié, chargé de planifier, coordonner et superviser l'entretien ainsi que l'embellissement de ces espaces en lien avec l'équipe des TP et les entreprises externes.

I. Décisions

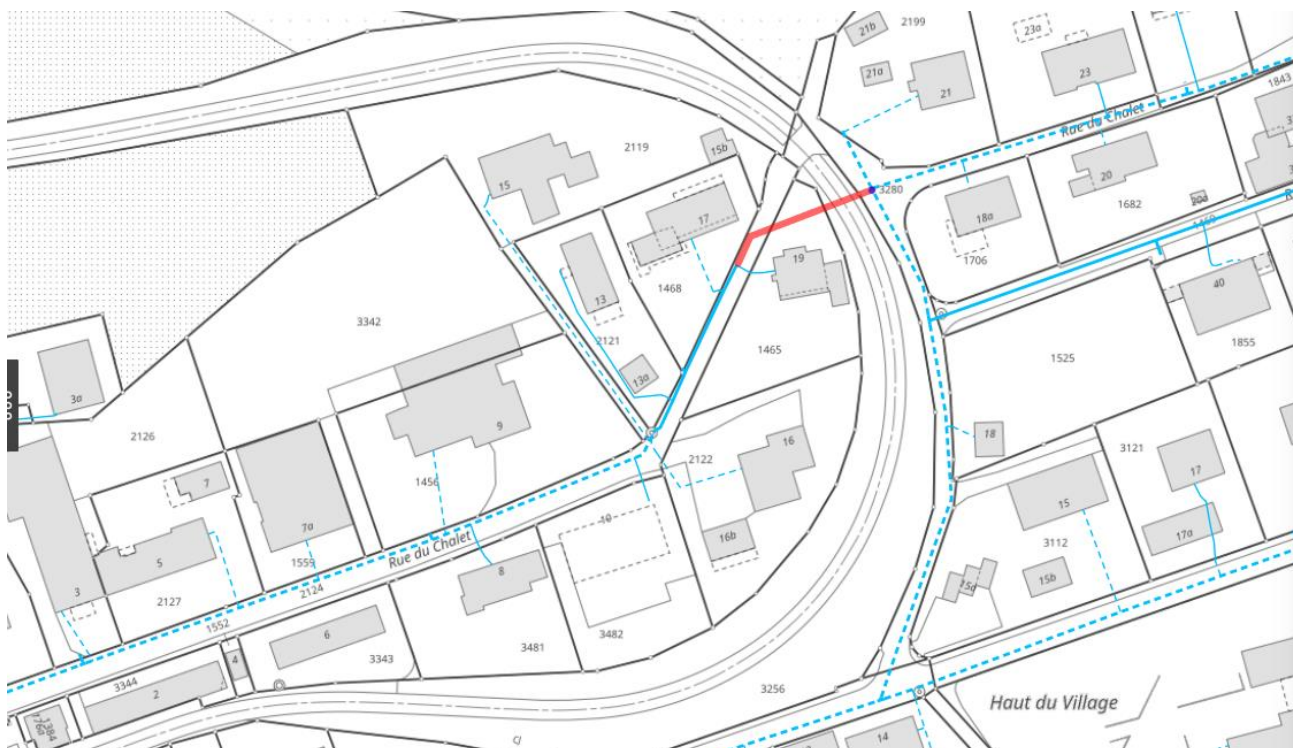
5. Nouvelle conduite d'eau potable et pose d'un tube en attente pour l'électricité sous la voie des CJ dans le secteur Est de la halte du Chalet, demande d'un crédit d'engagement de CHF 171'500.-

Dans le cadre du suivi du PGA, des travaux d'adaptation de notre réseau doivent impérativement être entrepris. Actuellement, l'alimentation du réservoir du Chalet et des habitations du secteur Plânes, Champ-Fleuri et Chalet Ouest est garantie par le réservoir de la Printanière via le réseau de distribution et non par des conduites de transport. Si, pour des raisons de maintenance, une intervention doit être entreprise par exemple sur la rue du Nord, le remplissage du réservoir du Chalet et l'alimentation du secteur sont impossibles. Plus grave encore, l'abandon du réservoir du Chalet (mesure 5c du PGA) est impossible car dans une telle situation, c'est toute la zone d'alimentation du réservoir du Chalet qui est compromise (zone verte sur la carte ci-dessous).



5.1 Descriptif

Pour résoudre cette problématique, un bouclage doit être réalisé. Celui-ci permettra d'alimenter le réservoir du Chalet par le réseau de la rue du Chalet si le segment de réseau de la rue du Nord est indisponible. Le tronçon marqué en rouge sur la carte ci-dessous doit être réalisé pour garantir ce fonctionnement.



D'un point de vue technique, la pose de cette conduite sera réalisée sous la voie CJ à l'aide d'un pousse-tube. Le service de l'électricité profitera de ces travaux pour placer un tube en attente sur le même tronçon.

Coûts de réalisation (voir annexe 1) :

1. Installation chantier, régie	14'000.-
2. Démolitions	1'500.-
3. Eau potable (génie civil)	5'000.-
4. Eau potable (appareillage)	26'000.-
5. Pousse-tube et cellules de forage	55'000.-
6. Electricité (génie civil)	6'000.-
7. Canalisations eaux résiduaires et eaux claires	2'500.-
8. Bordure et pavage	1'500.-
9. Revêtements bitumineux	5'000.-
10. Mesures ébranlements	6'000.-
11. Honoraires ingénieurs, géomètre, administratif (permis), preuves à futur	21'700.-
TOTAL HT	144'200.-
Divers et imprévus (10%)	14'420.-
TOTAL HT avec divers et imprévus	158'620.-
TVA (8.1%)	12'848.-
TOTAL TTC (arrondi) pour crédit [CHF]	171'500.-

La ventilation entre électricité et eau potable doit encore être discutée et ne sera pas telle que présentée dans l'estimation d'ATB. Le service de l'eau étant l'initiateur du projet, le service de l'électricité n'aura à sa charge que la partie appareillage le concernant.

5.2 Plan d'investissement

Le projet est inscrit au plan d'investissement pour 2025 à hauteur de CHF 50'000.-.

5.3 Procédure, compétence et planning

Le calendrier suivant a été établi :

- Lundi 29.09.25 : Conseil général
- Réalisation : Automne 2025

5.4 Préavis

En date du 18 août 2025, la commission Énergies et Réseaux a préavisé favorablement la réalisation du projet et l'octroi du crédit correspondant.

En date du 27 août 2025, la commission des Finances a préavisé favorablement la réalisation du projet et l'octroi du crédit correspondant.

En date du 2 septembre 2025, le Conseil Municipal a préavisé favorablement la réalisation du projet et l'octroi du crédit correspondant.

5.5 Conclusion

Le projet permet de préparer les futures adaptations du réseau dictées par le PGA.

Il assure l'approvisionnement du secteur concerné en cas de réparation sur les segments du réseau environnant.

Comme toujours, il s'agit de profiter de synergies intéressantes entre les différents services concernés.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal recommande au Conseil général d'accepter l'octroi d'un crédit total de CHF 171'500.- TTC.

6. Postulat de M. Jacques-Eric Favre et de M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulé « Pour une amélioration de la desserte en transports publics et une gestion du trafic autour de la piscine communale »

Le texte cité en titre a été déposé en séance du 30 juin 2025.

Le Conseil municipal est bien conscient de la problématique soulevée par les auteurs du postulat. Tant l'accès à la piscine que le stationnement des véhicules motorisés privés sont en effet malaisés aux jours de grande affluence. Les demandes formulées dans le postulat mentionné en titre correspondent aux objectifs politiques généraux qui sont contenus tant dans l'agenda 21 que dans

le programme de législature dont s'est doté le Conseil municipal. Elles s'inscrivent également dans le cadre du projet « Modèles de mobilité durable » (MOMODU) lancé par l'Office fédéral de l'Energie et pour lequel notre Commune a été retenue sur la base du dossier déposé par le Conseil municipal en collaboration avec le Parc Chasseral. Il est par conséquent proposé d'accepter ce postulat et de confier au Conseil municipal et à la Commission du Développement territorial le soin de procéder aux études nécessaires et de proposer des pistes réalistes permettant d'améliorer la situation actuelle tout en prenant en compte les différents intérêts en présence (utilisateurs de la piscine, résidents du camping, Tir de campagne, riverains des voies d'accès, etc.) On signalera encore que la Conférence régionale des transports Jura bernois – Bienne – Seeland (CRT 1) a récemment décidé du lancement d'une étude portant sur la desserte par bus de Tramelan et de sa région. Elle a d'ores et déjà été nantie du présent postulat.

II. Projets en cours du Conseil municipal

7. Taxe de l'eau potable

8. Informations du Conseil municipal

III. Divers

9. Résolutions

10. Motions – postulats

11. Interpellations

12. Petites questions

13. Correspondance au Conseil général

14. Divers

Annexes (en lien internet) :

- Textes de l'interpellation et du postulat traités
- Processus « Haies - Arbres privés »
- Dossier « PN du Chalet »
 - o Estimation des coûts du projet par l'entreprise ATB
 - o Rapport des finances

En vous remerciant de votre collaboration et en restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil municipal

Le Président : La Chancelière :

Hervé Gullotti

Lucie Noirat